



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le quatorzième jour d'avril deux-mille-vingt-cinq, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Donald Mimeault, M. Dario Jean, et M. Richard Gagné. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. M. Jean-Sébastien Gagné et Mme Joannie Dion sont absents.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 25-04-25

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité.

Résolution 25-04-26

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 mars 2025.

Résolution 25-04-27

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 47 663.27 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 53 039.51\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 25-04-28

A) Rapport annuel 2024 services incendie :

Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel pour l'année 2024 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours par la MRC de la Haute-Gaspésie.

Résolution 25-04-29

B) Embauche direction générale :

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité de faire l'embauche de Mme Jovette Gasse à titre de directrice générale. Mme Renée Gasse profite de l'occasion pour remercier Mme Anne Sohier et Mme Nancy Leclerc pour leur dévouement au cours des dernières années. Mme Gasse entrera en poste le 5 mai prochain.

Résolution 25-04-30

C) Avis de motion règlement d'emprunt 2025-01:

AVIS DE MOTION est donné par M. Donald Mimeault qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement 2025-01 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un chargeur sur roue destiné aux travaux publics de la municipalité.

Un projet de règlement a été soumis à chacun des membres du conseil.

Résolution 25-04-31

D) Projet règlement d'emprunt 2025-01 :

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du projet de règlement d'emprunt 2025-01 concernant l'acquisition d'un chargeur sur roue destiné aux travaux publics de la municipalité.

Résolution 25-04-32

E) Plancher Café l'Hybride :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses pour la rénovation du plancher. Cette dépense ne dépassera pas 1 000\$.

Résolution 25-04-33

F) Offre de service de Tétra Tech pour TECQ 2024-2028 :

Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la firme Tétra Tech pour procéder à la nouvelle programmation de la

TECQ 2024-2028. Le coût est de 2 500\$.

Résolution 25-04-34

G) Offre de service RCGT états financiers 2024 :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Les honoraires sont fixés à 22 000\$.

Résolution 25-04-35

H) Jeux 50 ans et + :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité de verser 50\$ pour la demande don pour la tenue des Jeux qui se tiendra du 12 au 15 juin à Chandler.

I) PIIRL route de la Rivière :

Le maire apporte des explications concernant la possibilité via le PIIRL de faire la réfection de la route de la rivière. Pour l'instant, les coûts sont évalués à 4 304 600 et la part municipale de 15 % équivaut à 645 690 \$. Aucune décision n'est prise dans ce dossier étant donné l'ampleur de la facture.

J) CEPA en Haute-Gaspésie :

Le maire communique de l'information sur une assemblée publique qui aura lieu le 15 mai prochain au Café l'Hybride concernant la possibilité d'avoir un Centre d'Éducation Populaire Autonome (CEPA). Est-ce possible et souhaitable à Marsoui, c'est ce qui sera discuté lors de cette réunion ouverte à tous. Responsable de cette initiative citoyenne: Patrice Legendre.

Résolution 24-04-36

K) Achat asphalte froide.

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'asphalte froide pour le colmatage des trous dans les rues.

Résolution 24-04-37

L) Modification séance de mai :

Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité de modifier la date de la séance du mois prochain.

En vertu de l'article 148.0.1 du code municipal, prenez avis que la séance ordinaire du conseil municipal de Marsoui, qui devait avoir lieu le lundi 5 mai à 19h00, est reportée au mardi 6 mai à 19h00.

Résolution 24-04-38

M) Annulation frais dossier matricule 0954 10 1031 :

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité d'annuler les frais d'arrérages de 1 062\$ du dossier matricule 0954 10 1031 afin de mettre fin définitivement à ce dossier.

Résolution 24-04-39

N) Demande d'appui école alternative :

ATTENDU QUE :

La présence d'une école unique et attractive sur le territoire contribue à attirer de nouvelles familles à s'installer au village;

ATTENDU QUE :

La présence d'une école unique et attractive sur le territoire contribue à la rétention des familles actuellement installées au village et à la rétention des enfants à l'école;

ATTENDU QUE :

La présence d'une école unique et attractive sur le territoire contribue à l'augmentation du nombre d'élèves, donc plus de potentiel de socialisation pour ceux-ci;

ATTENDU QUE :

La création d'une école alternative permettrait à l'école d'étendre son transport scolaire jusqu'à Rivière-à-Claude;

ATTENDU QUE :

Une école vivante et investie d'une mission particulière est plus attractive pour le personnel. La vocation de l'école permet de choisir du personnel qui répond aux valeurs du projet;

ATTENDU QUE :

La création d'une école alternative et l'augmentation potentielle du nombre

d'enfants permettrait plus d'activités parascolaires et ou la mise en place d'un service de garde après l'école;

ATTENDU QUE :

La création d'une école alternative contribuerait au développement et à l'amélioration du modèle éducatif. Elle favorise l'autonomie, la communication, l'affirmation de soi, l'intérêt pour l'apprentissage, développe la curiosité, etc.;

ATTENDU QUE :

La création d'une école alternative favorise l'implication des parents et de la communauté à l'école. Cela favorise la diversité des rapports humains, les contacts intergénérationnels et renforce le tissu social;

ATTENDU QUE :

Que l'école de Marsoui est une école de quartier et considérant la réalité économique du milieu, l'école alternative se veut inclusive pour tous les enfants desservis sur son territoire, même si la famille et l'entourage de ceux-ci ne répondent pas aux critères de participation de l'école;

ATTENDU QUE :

Les enfants peuvent être parrainés-pairés-accompagnés-représentés par un membre de la communauté ou un autre parent qui souhaite s'impliquer dans le projet scolaire;

Pour toutes ces raisons, **il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité** d'appuyer le Comité fondateur dans leurs démarches pour la création d'une école alternative à Marsoui pour la rentrée scolaire 2026,

Résolution 24-04-40

O) Offre de service GANEX vérification du débitmètre :

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Ganex pour la vérification du débitmètre qui doit être fait annuellement. Le prix est 1474 \$.

Résolution 24-04-41

P) Abolition du programme RénoRégion :

La municipalité de Marsoui demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique; CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une

série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés. Il est proposé par le conseil municipal de Marsoui de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025 2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

M. François Legault, premier ministre du Québec • Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation • M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire • Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement • Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement • Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement • M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

Résolution 24-04-42 Q) Offre de service PGA-Eau :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Tetra Tech pour effectuer le plan de gestion des actifs en Eau (PGA-Eau). Ce plan de gestion s'avère essentiel car il aidera à prévenir ou à réduire les risques de défaillances coûteuses. Il renforce également la transparence envers les citoyens et facilite le partage d'information avec les ministères et organismes. Le résumé des honoraires est 33 500\$, qui sera payé par la bonification de 55 877 \$ accordé à la municipalité dans le programme de la TECQ 2024-2028 pour assurer les investissements en infrastructures d'eau et mieux planifier leur renouvellement.

DOSSIER CITOYEN : RAS

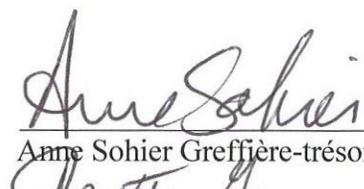
DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS

PÉRIODE DE QUESTION : Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Dario Jean t il est résolu de lever la séance à 19h27.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.